

Les travaux d'extension du quai de la Collectivité devront être suspendus !

Avec cette nouvelle ordonnance de jugement du tribunal administratif de Saint-Barthélemy, il y a véritablement lieu de s'interroger sur la façon dont sont prises les décisions de la Collectivité. Car il faut bien le constater, les recours, de plus en plus nombreux, mettant en cause la légalité des décisions, aboutissent dans la plupart des cas à une suspension de leur exécution. Ainsi, après la vente d'un terrain abritant une cimenterie à Public, d'une parcelle de 6000 m² à Petite Saline, du droit de préemption que comptait exercer la Collectivité sur un terrain de Gustavia, de l'annulation du marché de travaux de réfection et d'extension des quais du port de commerce (qui retarde à une date non fixée ces travaux pourtant essentiels à stabiliser un port vieillissant dont les fondements sont affaiblis), c'est aujourd'hui au tour des travaux d'extension du quai de la Collectivité à être suspendus par une ordonnance du tribunal administratif en date du 22 juillet.

C'est le propriétaire de la maison surplombant l'extension qui a saisi le tribunal le 1er juillet dernier, alors que les travaux d'allongement de 50 mètres du quai, allant du parking de la Collectivité jusqu'au pied de la Roche à Mauve, non prévus dans le projet initial, venaient de commencer. Celui-ci estimait en effet que la décision prise au cours du mois de juin de prolonger le quai en cours de construction de 50m était illégale. Il arguait que cette décision n'avait fait l'objet d'aucune délibération du conseil exécutif, alors même que le Code de l'environnement prévoit son autorisation préalable pour les constructions en zone littorale, tout comme une étude d'impact que le requérant prétend absente. De même, aucun permis



©Photo d'Archives

de construire n'a été délivré, contrairement aux dispositions du code de l'Urbanisme estime encore le requérant, qui soulevait également le fait que l'extension, décidée pour des raisons techniques, n'avait donné lieu à aucun débat au sein des élus.

Dans ce dossier, la défense de la Collectivité s'est concentrée sur une défense de forme et de droit pur. Celle-ci faisait valoir que, ne visant aucune décision administrative du conseil territorial, qu'aucune décision formelle n'étant produite par le requérant – et pour cause, il n'y en a pas –, la requête devait être rejetée au motif qu'aucun recours ne peut être introduit en l'absence

d'une décision.

Une interprétation juridique que n'a pas retenue le tribunal administratif. Au contraire, considérant notamment «qu'en l'état de l'instruction le moyen tiré de la violation des articles 121-2 et 241-6 du code de l'Environnement (...) est de nature à faire naître un doute sérieux quant à la légalité de la décision attaquée», le tribunal administratif a décidé d'ordonner la suspension des travaux d'extension, jusqu'à la décision sur le fond. Le tribunal a également assorti sa décision d'une astreinte de 1000 euros par jour à compter de la notification de l'ordonnance de jugement.

DONNA DEL SOL À VOTRE SERVICE

Face à la difficulté de trouver une place de stationnement proche de son implantation et la demande croissante de ses clients, la bijouterie Donna del Sol décline un nouveau concept de show room à domicile. Baptisé «A votre service», il permet de découvrir où que vous soyez sur l'île -villa, hôtel yacht- les quatre collections cultes de cette bijouterie de luxe spécialisée dans les bijoux haute couture sur mesure, alliant pierres et métaux précieux dans des designs exclusifs: «Peace and Love» qui s'enrichit cette année de très belles pièces en or rose, «Kaballah», «Astro US», et la toute dernière «Blason St-Barth», la seule collection sur l'île utilisant les armoiries officielles de Saint-Barth. Comme les trois autres, Blason Saint Barth a été conçue par la créatrice et propriétaire des lieux, Donna Cohen et reflète l'esprit de l'île: «les armoiries n'existaient jusque-là que sur papier. J'ai été la première à les reproduire en relief pour une collection de pendentifs, bagues et médaillons qui trouve autant de auprès des résidents, fiers de leur patrimoine, qu'auprès des visiteurs».

Pour profiter, du nouveau concept «A votre Service», contacter Donna del Sol, Les Hauts du Carré d'Or, Gustavia - Tél. : 05 90 27 90 53 ou 0690 61 50 89 mail : donnadelsol@orange.fr

Donna del Sol

St. Barths Cult Collections



Kaballah, Peace and Love, Blason St-Barth, Astro Us



A votre service !

Nous nous ferons une joie de nous déplacer en votre hôtel, yacht ou villa afin de vous présenter ces collections. Contactez-nous au 0590 27 90 53 ou 0690 61 50 89

Les Hauts du Carré d'Or • Gustavia • Saint-Barthélemy F.W.I. • donnadelsol@orange.fr • donnadelsol.com